

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2022

Rapport n°8 : Indemnisation d'heures supplémentaires

Mme la Présidente explique à l'assemblée que cette délibération permet une plus grande souplesse dans la gestion des agents à temps non-complet qui seraient amenés à effectuer des heures supplémentaires ponctuellement par nécessité de service.